

TP'UP RELANCE

Vous êtes une TPE ? Dans un contexte de mutations accélérées par la crise sanitaire et économique, la Région peut vous accompagner dans la relance de votre activité, dans votre repositionnement stratégique et dans vos projets de croissance.



POUR QUEL TYPE DE PROJET ?

TP'up Relance est destiné aux très petites entreprises (TPE) portant un projet de :

- Relocalisation ou production sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques,
- Croissance à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects,
- Sauvegarde d'activités et de savoir-faire menacés.

Plus particulièrement les projets soutenus visent à :

- Accroître et/ou moderniser l'outil de production,
- Diversifier l'activité et/ou réorienter le modèle économique de l'entreprise,
- Relocaliser et/ou implanter une activité en Île-de-France,
- S'internationaliser,
- Mener une transformation numérique et/ou écologique.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les TPE, quelle que soit leur forme juridique y compris les associations ayant une activité économique :

- Employant moins de 10 salariés,
- Dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 millions d'euros ou le bilan total n'excède pas 2 millions d'euros,
- N'appartenant pas à un groupe qui dépasse ces seuils,
- Ayant au moins un établissement en Île-de-France ou projetant d'en créer un dans le cadre du projet subventionné.



QUELLE EST LA NATURE DE L'AIDE ?

L'aide est une subvention s'appuyant sur les règlements d'intervention TP'up.

Le plafond « TP'up », de 55 000 €, peut être porté exceptionnellement à 82 500 € pour les projets localisés en zones de reconquête économique.

Le taux de prise en charge maximum est de 50 % des dépenses éligibles.



QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

- Investissements matériels /immatériels,
- Prestations de conseil,
- Dépôt et extension de brevet,
- Recrutements structurants,
- Développement international.



QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

La demande est à déposer sur la plateforme régionale
<https://mesdemarches.iledefrance.fr>.

Les candidatures peuvent être déposées « au fil de l'eau » et sont relevées régulièrement tout au long de l'année.



CONTACT

aides.economiques@iledefrance.fr

Plus d'information sur :

www.iledefrance.fr/appel-projets-tpup-relance